

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUE, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Franck POIRIER, Christian LEMOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absents excusés :

Marc-Antoine MENIER, François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

AFFAIRES GENERALES

Conseil Municipal Jeunes (CMJ) - Renouvellement 2022-2024

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Le mandat de l'actuel CMJ, installé en juin 2021 dont vous trouverez le bilan en annexe, arrive à son terme.

Il est proposé de procéder à son renouvellement, selon le règlement intérieur également annexé.

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- de renouveler le Conseil Municipal Jeunes dans les conditions ci-annexées ;
- de renouveler l'adhésion de la Ville à l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants de Jeunes) pour la durée du mandat du CMJ ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 38 voix
Abstentions : 5 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS